

# **Compte rendu de la séance du mardi 20 novembre 2018**

Secrétaire(s) de la séance:

Pascaline MOREL

## **Ordre du jour:**

Présentation de la centrale photovoltaïque par la Société "Soleil du Midi": Délibération  
Programme voirie 2020/2021  
Composteur collectif  
Construction d'un terrain de pétanque  
Questions diverses et tout de table

Jean-Louis Poujade ouvre la séance à 20h37

## **Centrale photovoltaïque**

Présentation du projet par la société Soleil du Midi  
Soleil du Midi est partenaire d'Enercoop.  
La présentation du projet est disponible en annexe. Elle sera accessible sur le site internet de la Mairie.  
Une réunion d'information sera organisée par Enercoop.  
Le projet est adopté à l'unanimité

## **Projet de centrale photovoltaïque au sol ( DE 2018 21)**

Vu la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),

Vu la Loi n°2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTCEV),

Monsieur le Maire expose,

La société Soleil du Midi Développement (SDMD) a identifié un site, une ancienne carrière, favorable au développement d'une centrale photovoltaïque au sol. Ce site se situe sur la parcelle n°60, section D.

Les partenaires SCIC ENERCOOP Midi-Pyrénées et SDMD envisage de développer un parc solaire coopératif d'une puissance de 250 kWc, ce qui correspond à la consommation annuelle de 220 habitants.

CONSIDERANT, que l'aménagement d'un parc solaire s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies nouvelles de la collectivité,

CONSIDERANT, l'intérêt du développement d'un projet de cette nature sur une ancienne carrière,

Après avoir entendu l'exposé du Maire sur la pertinence de ce projet portant sur l'intérêt général de produire de l'énergie renouvelable, et afin que la société SDMD puisse lancer toutes les études pour obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires à la construction du parc solaire, ainsi que le raccordement au réseau électrique d'ENEDIS et en avoir délibéré,

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**De donner son avis favorable à la création d'un parc solaire photovoltaïque porté par la SCIC ENERCOOP Midi-Pyrénées et la société SDMD ;**

**D'intégrer ce projet solaire dans le PLUi en cours de réalisation,**

**D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération et à autoriser la société Soleil du Midi à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet photovoltaïque.**

## **Programme voirie 2019**

Bernard Faurie présente au conseil municipal le programme voirie 2019

Un revêtement sera réalisé sur le Vcc 16 de la RD 40 au Vcc 18

Sur le Vcc 3a et 3b l'élagage sera réalisé pour assainir la chaussée trop ombragée.

La RD 40 est classée caumunautaire de la D653 au panneau à l'entrée du village côté salle des fêtes et renommée Vcc 7 bis

Le Vcc 7 de la D653 à la D40 est reclassé route départementale. Les travaux de mise en conformité sont en cours.

La Communauté de communes (CCCLM) a demandé de prévoir le programme de voirie 2020 et 2021 pour programmer les travaux des routes choisies avant de réaliser l'enduit.

### Transfert rétrocession de voirie ( DE 2018 22)

Suite à la délibération DE-2018-17 adoptée à l'unanimité le 03 juillet 2018, le Maire porte à la connaissance des élus l'acceptation du département.

La commune décide :

- Le transfert de la commune à la communauté de communes de la route "RD40"VCC7 BIS de la RD 653 au panneau d'entrée de bourg soit 2 282 ml.
- La rétrocession à la commune de la VCC7 : de la RD 40 à la RD 653 pour 2 180 ml.

Après en avoir délibéré, les élus votent à l'unanimité cet échange de voirie qui pourra se faire dans les prochains jours.

## **Composteur collectif**

Le comité des fêtes est OK pour l'emplacement du composteur.

La validation du projet par le Conseil Municipal a été communiquée au Syded, qui reviendra vers nous pour la mise en place du composteur (premier semestre 2019).

## **Mise en place d'un terrain de pétanque**

Un groupe de joueurs de pétanque se retrouve régulièrement à la mairie pour jouer, mais l'emplacement n'est pas idéal. Ce groupe a donc demandé à la mairie l'aménagement d'un terrain.

L'emplacement retenu serait en contrebas du parking de la salle des fêtes.

L'aménagement serait prévu sur une surface de 40 m x 5 m.

Des devis ont été réalisés (terrassement, géotextile, gravier, marquage et poutres, éclairage automatique...). Le budget s'élèverait à 4 ou 5000€.

Toutefois un chantier en régie est possible, et permettrait de diminuer le coût entre 1500 et 2000€.

## **Tour de table des commissions**

*Dominique Delporte*

Commission des bibliothèques. Rien de particulier.

Demande de faire un article sur la bibliothèque dans la Gazette. A envoyer à Pascale avant le 10 décembre pour sortie de la Gazette avant Noël.

*Pascaline Morel* : Commission RPI

Les effectifs sont stables.

Un voyage scolaire est prévu en juin 2020. Le Conseil d'école souhaite s'y prendre à l'avance pour étudier la répartition du financement, et permettre aux mairies de s'organiser.

Le budget total serait de 12 000€, le projet serait financé comme suit :

1/3 pour les parents, 1/3 pour l'APE, 1/3 pour les communes du RPI.

Jean-Louis Poujade propose une répartition mixte :

- 1 partie fixe pour toutes les communes
- 1 partie au prorata du nombre d'enfants dans chaque commune

Il souligne que les communes ne doivent pas financer plus que les parents.

Christian Joyeux : réunion d'électrification.

Le syndicat invite à se méfier des offres alléchantes sur le photovoltaïque.

Sandra Faurie : groupe de travail sur l'attractivité du territoire.

Réunion Com com le 12/11.

Travail en cours sur la communication.

Autres réunions à venir pour mettre en place un plan marketing.

**Jean-Louis Poujade** :Commission Simectom.

Suite à l'étude sur la tarification incitative, une réunion s'est tenue le 19/11/2018.

Le projet a été porté au vote des représentants :

Vote à bulletin secret.

46 communes votantes

36 contre, 7 pour, 3 blancs.

La tarification incitative n'aura pas encore lieu.

Travaux cimetière. Ils n'ont pas été complètement finis pour la Toussaint.

Reste une partie à finir, des arbres à tailler...

Nécessité d'enlever les lierres qui abîment les murs.

La réfection du cimetière nécessite un entretien suivi à raison d'une fois par mois : soufflage pour enlever les résidus organiques, enlèvement des fleurs fanées, entretien des pierres au vinaigre blanc...

Un contrat d'entretien annuel est en projet.

Information : une loi a été votée par le Sénat. Pour les vendeurs d'un terrain constructible, le terrain devra être conforme à la loi Elan et devra faire l'objet d'une étude de sol.

### **Questions diverses.**

Evénement du 13 janvier

Présentation des vœux

Participation de Lindsay + un prestataire (musique, danse,...)

Apéritif dînatoire suivi de la traditionnelle galette des rois

La mairie commandera les victuailles aux prestataires locaux (boulangerie, pizzas,...)

Fin de la séance.